

Le mouvement olympique au service du sport

Niveau national

Le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)

Le CNOSF constitue l'**unique représentant du Comité International Olympique (CIO) sur le territoire français**. Il est une **association reconnue d'utilité publique**. Ses membres sont les fédérations sportives (fédérations unisport olympiques, fédérations unisport non olympiques, fédérations multisports).

En tant que **représentant du CIO**, il a donc pour rôles de :

- diffuser les principes fondamentaux et les valeurs de l'olympisme édictés dans la Charte Olympique
- représenter la France au niveau international et contribuer à son rayonnement olympique

Par ailleurs, en tant que **représentant du mouvement sportif français**, le CNOSF :

- est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.
- entreprend au nom des fédérations sportives ou avec elles, dans le respect de leurs prérogatives, toutes activités d'intérêt commun de nature à encourager le développement du sport de haut niveau ainsi que du sport pour tous. A ce titre, il intervient notamment dans :
 - la professionnalisation du mouvement sportif (développement de l'emploi, reconnaissance et valorisation du bénévolat)
 - la formation initiale et continue des dirigeants, salariés, cadres techniciens, l'aménagement du territoire,
 - etc.

Pour mener à bien ses missions dans les territoires, le CNOSF s'appuie sur ses **structures déconcentrées** : les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (**CROS**), les Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (**CTOS**), et les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (**CDOS**).



Niveaux régional et départemental

Chaque CROS, CDOS et CTOS est constitué sous la forme d'une association.

Les Comités Régionaux Olympiques et Sportifs (CROS)

Les **27 CROS** représentent le CNOSF dans chaque région et département d'outre-mer. Ses membres sont les organes régionaux des fédérations sportives adhérentes au CNOSF : **ligues** ou **comités régionaux**.

Les Comités Territoriaux Olympiques et Sportifs (CTOS)

Les **4 CTOS** représentent le CNOSF dans les territoires d'outre-mer. Ses membres sont également les **ligues** ou **comités régionaux** des fédérations sportives adhérentes au CNOSF.

Les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS)

Les **96 CDOS** représentent le CNOSF dans les départements. Ses membres sont les organes départementaux des fédérations sportives adhérentes au CNOSF : les **comités départementaux**.

Ces structures ont pour mission principale de **décliner dans les territoires les orientations et les actions initiées par le CNOSF**. A l'échelle de leur territoire, ces structures **représentent le mouvement sportif auprès des pouvoirs publics** et mettent en œuvre tout type d'action de soutien concourant au développement du sport local. A titre d'exemples, leurs missions peuvent être :

- de sauvegarder et développer l'esprit olympique suivant les principes définis par le CNOSF,
- de représenter le sport auprès des pouvoirs publics,
- de contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif,
- de favoriser et d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, et plus généralement des membres des organismes sportifs
- d'une manière générale, de développer et promouvoir la pratique sportive,
- de favoriser la recherche de cohérence et de synergie d'actions à l'échelle d'un bassin de vie, d'emploi, etc.

Avec le soutien de

